

Quatre cent cinquante-sixième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance extraordinaire tenue par visioconférence, le mercredi le 17 mars 2021, à 20 h 00.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 02 octobre 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 », la séance s'est tenue à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique.

PRÉSENCES

VAL-DES-SOURCES	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Adjointe à la direction	Mme Virginie Dupont

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le préfet Hugues Grimard constate qu'il y a quorum puisque tout le monde est présent.

2021-03-11161

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la demande de retrait du point 4. « Autorisation de signature de l'entente avec Cooptel »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE l'ordre du jour soit et est accepté ainsi modifié et tel que présenté.

Adoptée.

2021-03-11162

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT À L'ENTENTE AU VOLET 2 FRR AVEC CHACUNE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et les municipalités de son territoire ont conclu, le 10 juin 2016, une entente relative à la gestion de l'enveloppe locale du *Fonds de développement des territoires (FDT)* et que cette entente prenait fin le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a signé, le 31 mars 2020, l'*Entente relative au Fonds régions et ruralités (FRR), volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*, survenue entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC des Sources, entente prenant le relais de l'*Entente du Fonds de développement des territoires (FDT)*;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et les municipalités de son territoire ont conclu, le 3 juin 2020, un avenant à *l'Entente relative à la gestion de l'enveloppement locale du Fonds de développement des territoires* afin de refléter la signature de *l'Entente relative au Fonds régions et ruralités, volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*, survenue entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'appuyée par les orientations de sa *Stratégie de développement*, la MRC des Sources souhaite prioriser l'autonomie locale en ce qui a trait au développement;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC des Sources souhaitent réaliser un projet structurant pour leurs communautés;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite appuyer les municipalités de son territoire dans la réalisation de projets structurants;

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de modifier certaines dispositions de l'entente en matière de développement local entre la MRC des Sources et les municipalités de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources augmente le montant des sommes provenant du *Fonds régions et ruralités (FRR), volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* dans l'enveloppe locale destinée aux municipalités;

QUE cette augmentation soit de l'ordre de 573 600 \$ et qu'elle soit répartie dans les fonds locaux des municipalités de façon suivante :

Val des Sources	90 100 \$
Danville	48 600 \$
Saint-Adrien	74 500 \$
Ham-Sud	90 100 \$
Saint-Camille	90 100 \$
Wotton	90 100 \$
Saint-Georges-de-Windsor	90 100 \$

QUE la MRC des Sources signe un avenant à *l'Entente Fonds de développement du territoire – soutien au développement de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie – Fonds local* avec chaque municipalité pour officialiser les modalités d'augmentation du montant octroyé dans leurs fonds locaux.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Hugues Grimard tient à mentionner que c'est un legs majeur qui est fait pour les générations futures et tient à remercier l'ensemble des élus de croire en ce projet.

DEMANDES DE CITOYENS

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

2021-02-11163

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 03.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier